

Rapport annuel

SIAEP D'ARGENTRE SUD



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Bonchamp-lès-Laval
le 20 octobre 2015
le Président, Gérard MORIN



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	6
○	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	7
○	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	14
■	ETAT DE LA DETTE	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP D'ARGENTRE SUD regroupe les communes de ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, FORCE, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, PARNE-SUR-ROC, LOUVIGNÉ et SOULGE-SUR-OUETTE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 818 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2005	- Remplacement de l'indice TP 10-3 - Nouvelle rémunération du fermier - Prise en charge des coûts d'analyses par le fermier
2	01/01/2007	- Nouveaux ouvrages - Nouveaux tarifs de base - Nouvelle formule d'actualisation des prix
3	24/12/2015	Prolongation d'un an du contrat Non remplacement de certains matériels électromécaniques prévus au programme de renouvellement en échange de travaux d'amélioration

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, du génie civil
----------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Prélèvement Montroux	85	518 794	579 139	+11,63 %	
Prélèvement en nappe souterraine					
Total des prélèvements [m³]		518 794	579 139	+11,63 %	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]
LAVAL	323 071	310 895

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Prélèvement Montroux	1 500	510 423	569 031	+11,48 %	
Prélèvement en nappe souterraine					

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation
Ressources propres	510 423	569 031	+11,48 %
Importations	323 071	310 895	-3,77 %
Total général	833 494	879 926	+5,57 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 873	5 918	+0,77 %
Nombre d'abonnements non domestiques	454	473	+4,19 %
Nombre total d'abonnements	6 327	6 391	+1,01 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

ARGENTRE	1 190
BAZOUGERS	503
BONCHAMP-LES-LAVAL	2 580
FORCE	455
LA CHAPELLE-RAINSOUIN	179
LOUVIGNE	440
PARNE-SUR-ROC	567
SOULGE-SUR-OUETTE	477
Total des abonnés	6 391

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2013	2014	Variation
Volume produit	510 423	569 031	+11,48 %
Volume importé	323 071	310 895	-3,77 %
Volume exporté	- 11 147	- 15 644	+40,34 %
Volume mis en distribution	822 347	864 282	+5,10 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	427 288	427 695	+0,10 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	254 549	260 139	+2,20 %
Volume total vendu aux abonnés	681 837	687 834	+0,88 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 72 m³ par an. Elle était de 73 m³ en 2013.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2013 [m ³]	Exporté en 2014 [m ³]
SIAEP DE MESLAY OUEST - LA CROPTÉ	2 519	6 622
SIAEP DE MONTSURS	8 628	9 022
Volume total exporté	- 11 147	- 15 644

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	405,8	406,7	+0,21 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015, l'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

○ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

▪ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,97	27,24	+1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,7664	0,7745	+1,06 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,6912	0,6985	+1,06 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,6234	0,6300	+1,06 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,50	34,85	+1,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,35	0,354	+1,14 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,35	0,354	+1,14 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,35	0,354	+1,14 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,03	0,03	0,00 %
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2866	0,286	-0,21 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	118,94	120,18	+1,04 %
Collectivité	76,50	77,33	+1,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	3,60	0,00 %
Fonds départemental	34,39	34,32	-0,20 %
TVA	12,84	12,95	+0,86 %
Total [€ TTC]	246,27	248,38	+0,86 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,06 %

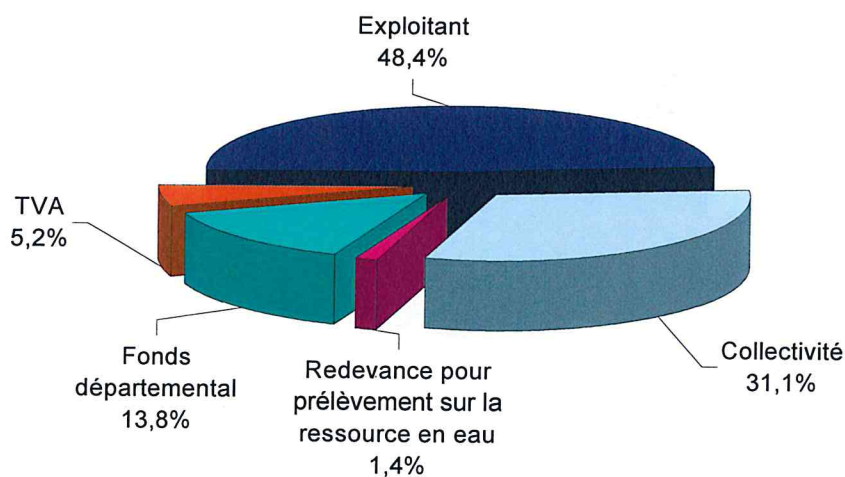
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,07 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2015



○ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

▪ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,97	27,24	+1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,7664	0,7745	+1,06 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,6912	0,6985	+1,06 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,6234	0,6300	+1,06 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,50	34,85	+1,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,35	0,354	+1,14 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,35	0,354	+1,14 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,35	0,354	+1,14 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,03	0,03	0,00 %
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2866	0,286	-0,21 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	118,94	120,18	+1,04 %
Collectivité	76,50	77,33	+1,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	3,60	0,00 %
Fonds départemental	34,39	34,32	-0,20 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	14,88	14,99	+0,74 %
Total [€ TTC]	285,51	287,62	+0,74 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,06 %

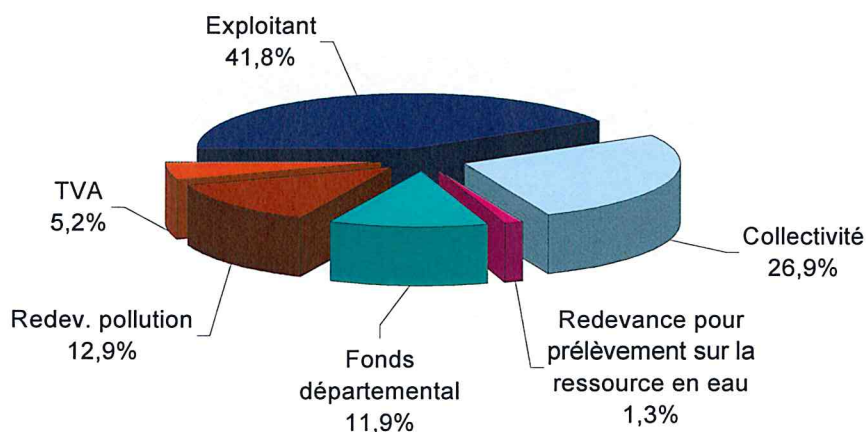
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,40 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2015



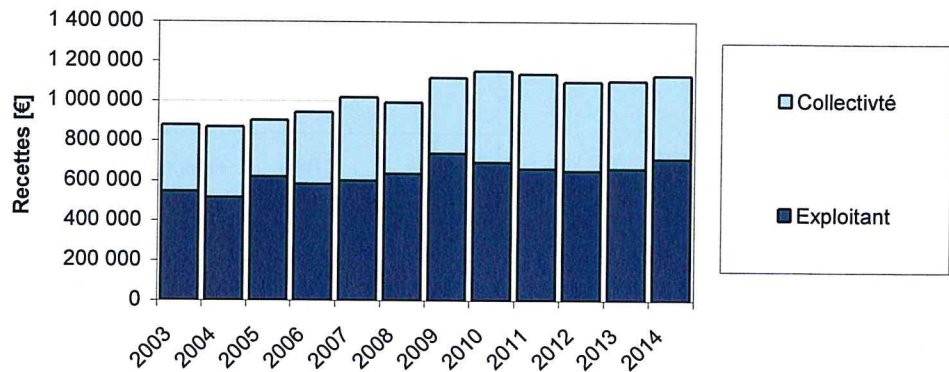
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	437 876,62 €	444 918,04 €	+1,61 %
dont abonnements	210 191,41 €	215 403,88 €	+2,48 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	2 234,87 €	- 27 645,05 €	-1336,99 %
Total recettes de vente d'eau	440 111,49 €	417 272,99 €	-5,19 %

- Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	669 271,47 €	675 394,90 €	+0,91 %
dont abonnements	166 742,68 €	172 390,50 €	+3,39 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 13 754,94 €	24 362,47 €	+277,12 %
Recettes de volume exporté	5 369,20 €	11 318,90 €	+110,81 %
Total recettes de vente d'eau	660 885,73 €	711 076,27 €	+7,59 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	37	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	39	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis LAVAL

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Prélèvement Montroux

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

93 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

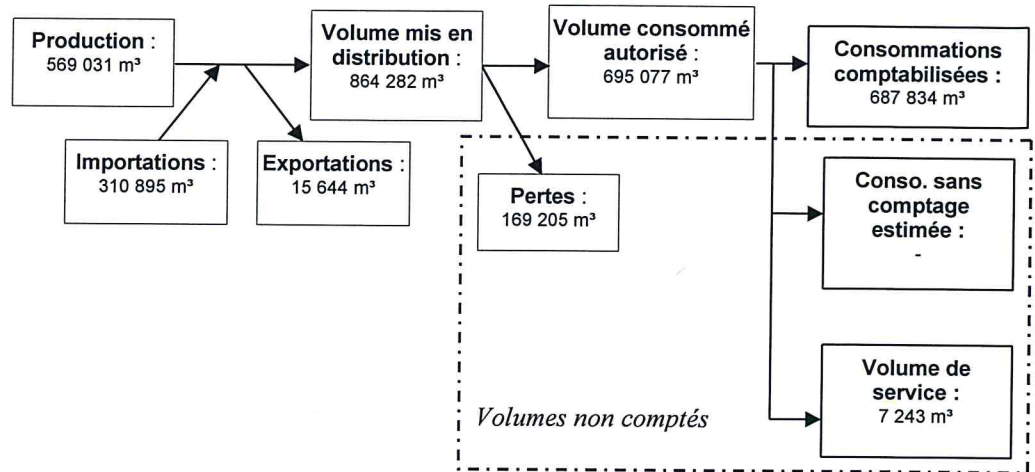
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	95

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 7 243 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	88,6 %	78,5 %	83,3 %	84,1 %	80,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,7	1,4	1,1	0,9	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,7	1,4	1,0	0,9	1,1

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	5,3	5,0	4,9	4,7	4,8
Seuil de rendement [%]	66,1 %	66,0 %	66,0 %	65,9 %	66,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,988	0,228	1,375	0,506	3,317

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

ANNEXE

Analyse synthétique du tableau de suivi

Commentaires :

- Au 31 décembre 2014, le SIAEP d'ARGENTRÉ SUD compte 6 391 abonnés (+1 %).
- Le volume produit en 2014 est en augmentation à 569 031 m³, soit + 58 608 m³ (+ 11,5 %).
- Le SIAEP d'ARGENTRÉ SUD a vendu de l'eau en gros au SIAEP de MONTSÛRS pour un volume de 9 022 m³ (+ 394 m³ par rapport à 2013). Le SIAEP de MESLAY OUEST – LA CROPTE a acheté 6 622 m³ (cet achat est lié aux travaux de réhabilitation du réservoir de Four rouge à St Denis du Maine).
- Le SIAEP d'ARGENTRÉ SUD a acheté de l'eau en gros pour un volume de 310 895 m³ à LAVAL, représentant une diminution de – 3,8 %.
- Le volume mis en distribution s'élève à 864 282 m³, en hausse de + 5 %.
- Le volume facturé aux abonnés s'élève à 687 837 m³ (+ 1 %).
- Le rendement primaire du réseau s'établit à 80%, en baisse de 3 points. L'engagement contractuel de SAUR est de 82 %.

Notons également que le délégataire calcule un rendement du réseau selon l'indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, prenant en compte les volumes « besoin du réseau » estimés à 7 243 m³ en 2014 (cf. page 49 du rapport annuel). Ces volumes comprennent les volumes d'essais de poteaux incendie, de désinfection après travaux, les lavages de réservoir, les purges, etc.

- L'indice linéaire de perte est passé de 0,89 m³/km/j en 2013 à 1,14 en 2014.
- Les recettes du délégataire sont en augmentation de + 7,6 % et s'élèvent à 711 076,27 €.
- Les recettes de la collectivité sont en régression de – 5,2 % et atteignent 417 272,99 €.

Note de contrôle du délégataire

L'examen du rapport annuel du délégataire suscite les observations suivantes :

A. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Selon la formule contractuelle (cf. article 5-8 du contrat du 22/12/2002) le rendement est de 80 % et ne respecte pas l'engagement pris par le délégataire (supérieur ou égal à 82 %), contrairement à ce qui est annoncé par SAUR dans son RAD.
- Le contrat n'impose aucun objectif en termes d'indice linéaire de pertes.
 - ☞ *Pour information, celui-ci est de 1,1 m³/km/jour. Le seuil communément admis comme bon pour les réseaux des collectivités en secteur rural est de 1 m³/km/jour.*

B. ENTRETIEN ET BON FONCTIONNEMENT DES BIENS

1) Vie du contrat et du service

L'essentiel de l'année est résumé aux pages 6 et 7 du rapport annuel du délégataire.

SAUR propose des actions à mener pour lutter contre la problématique du chlorure de vinyle monomère (CVM).

De par ses caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge), le réseau du SIAEP d'ARGENTRÉ-SUD fait partie des sites susceptibles d'être concernés par ce phénomène. Des campagnes de prélèvements vont être organisées par l'ARS suite à l'instruction du Ministère des affaires sociales et de la santé du 18 novembre 2012.

SAUR explique également les nouvelles obligations introduites par la réforme anti-endommagement (construire sans détruire) à la collectivité et à son délégataire.

☞ Cette nouvelle réglementation est incluse dans le cadre du nouveau contrat d'affermage.

SAUR indique que l'abattement moyen de la dureté a été de 9°F sur la station de Montroux en 2014 (ce qui semble peu à la vue de la consommation électrique). La moyenne sur l'eau distribuée a été de 26°F pour un pH de 7,5.

2) Travaux réalisés et entretien des biens

2.1) Bilan d'exploitation

Le bilan d'exploitation, présenté en pages 54 à 70 du rapport annuel du délégataire, recense les travaux d'entretien des installations et les interventions réalisés dans l'année. Parmi ce bilan, notons :

- 25 fuites sur canalisations et 20 sur branchements ont été réparées ;
- les 7 réservoirs ont été nettoyés et désinfectés ; diverses interventions d'entretien sur le réseau dont 50 purges, 204 vérifications de poteaux incendie ainsi que 31 interventions pour raccordement et 115 manœuvres de vannes.
- 1 314 compteurs ont été remplacés, soit 20,5 % du parc.
- ☞ Le délégataire doit renouveler contractuellement les compteurs de plus de 12 ans. D'après la pyramide des âges fournie page 39, 311 unités auraient dû être remplacées sur les 6 392 au total (soit 4,9 %).*
- ☞ A noter : SAUR déclare en avoir renouvelé 1 314 en 2014 (page 57) alors que la pyramide des âges fournie (page 39) fait mention de 738 compteurs âgés d'un an. SAUR précise aussi en page 40 de son rapport qu'il n'y a pas de biens de reprise identifiés liés au contrat.*
- ☞ Les consommations énergétiques ont encore progressées en 2014 (+4,25 %), en lien avec l'augmentation de la production (+11,5 %). La station de Montroux représente 91,6 % de la consommation du syndicat (2,06 kWh/m³ produit en 2014, 2,18 kWh/m³ en 2013, 1,80 kWh/m³ en 2012 et 1,20 kWh/m³ en 2011).*

2.2) Travaux d'investissement

La SAUR a créé 75 branchements neufs en 2014.

En ce qui concerne le réseau, 3 317 ml ont été renouvelés et 1 985 ml ont été créés ainsi que 7 poteaux incendie – cf. détail page 70 du rapport annuel.

☞ Il conviendra de s'assurer que le délégataire a bien intégré et mis à jour le SIG réalisé par EGIS dans le cadre du schéma directeur eau potable.

2.3) Travaux de renouvellement électromécanique

Les dépenses contractuelles au titre du programme de renouvellement réalisées dans l'année, dont le détail figure en page 55 du rapport, s'élèvent à 4 556 € et portent sur le remplacement :

- des huisseries du réservoir de PARNÉ pour montant de 3 900 € ;
- du compteur de reprise ARGE02 à la station de Montroux à ARGENTRÉ pour un montant de 656 €.

- ☞ *Suite à la visite organisée début août 2014 entre SAUR et l'ATD'eau, l'inventaire réactualisé a été fourni par le délégataire dans le RAD (cf. pages 85 à 100).*

Par ailleurs, le délégataire détaille le renouvellement non programmé réalisé et le non réalisé depuis le début du contrat aux pages 108 à 110 de son rapport.

- ☞ *L'avenant n° 3 du 23 décembre 2014 liste des propositions d'améliorations permettant de combler le déficit de renouvellement, pour un total de 23 380 € décliné ainsi qu'il suit :*

- *SP Montroux : mise en conformité du local chlore pour 3 450 € et d'un système anti-intrusion pour 2 580 € ;*
- *RES La Chambrouillère : mise en conformité du local chlore pour 3 450 € et pose d'une porte double battant en PVC avec ouverture sécurisée pour 3 850 € ;*
- *RES Bonchamp : sectorisation du réseau pour 2 800 € ;*
- *RES Forcé : optimisation du remplissage avec régulateur hydrosavy pour 2 500 € et pose d'une porte PVC pour 2 250 € ;*
- *RES PARNÉ SUR ROC : optimisation du remplissage avec régulateur hydrosavy pour 2 500 € ;*

3) Perspectives et travaux proposés par le délégataire

Parmi les points particuliers évoqués par la SAUR en pages 10 et 11 du rapport annuel du délégataire, figurent notamment les points suivants :

- renouvellement des compteurs et mise en place de la radio relève : 71 € HT par client ;
 - ☞ *Cette proposition est à traiter dans le cadre du nouveau contrat.*
- station de Montroux :
 - 1) Aménagement extérieur pour faciliter les manœuvres des bacs d'extraction de calcaire,
 - 2) Mise en sécurité du local chlore (mise en place d'aération basse + renouvellement de la porte) : prévu en 2015, en lien avec l'avenant n°3 (3 450 €).
- réservoir La Chambrouillère :
 - 1) Mesure en continu du chlore : 4 500 €,
 - 2) Mise en sécurité du local chlore (mise en place d'aération basse + renouvellement de la porte) : prévu en 2015, en lien avec l'avenant n°3 (3 450 €).
 - 3) Mise en place d'un débitmètre de sectorisation supplémentaire sur le refoulement-distribution : 2 500 € HT.
- réservoir de SOULGÉ SUR OUETTE :
 - 1) Mise en place d'un système de chloration régulé au chlore gazeux : 22 000 € HT ;
 - ☞ *Cette proposition est en cohérence avec le schéma directeur.*
 - 2) Mesure en continu du chlore : 4 500 €.
- réservoir de PARNÉ SUR ROC :
 - 1) Mise en place d'un hydrostab avec commande électrique et sonde de niveau : prévu en 2015, en lien avec l'avenant n°3 (2 500 €).
- canalisations :

- 1) Séparation du refoulement et de la distribution, conformément aux prescriptions du schéma directeur entre Montroux et le réservoir de Bonchamp (l'étude est déjà engagée) ;
- 2) Différentes canalisations se retrouvent sous des bâtiments agricoles :
 - A Parné sur Roc, au lieu dit « la Conillère »,
 - A Argentré, au chemin des rochers,
 - A Bonchamp, au 21 parc St Georges.

C. QUALITE DE L'EAU

Sur le critère de la qualité de l'eau, l'ARS, dans ses conclusions sanitaires, énonce que l'eau est conforme aux normes des eaux destinées à la consommation humaine en ce qui concerne les paramètres mesurés en 2014.

D. POINT FINANCIER

Conformément aux dispositions de correction en fin d'exercice de la part importation du prix prévisionnel des volumes produits et importés « Py », lequel a été estimé à 0,3834 € / m³ au 1^{er} janvier 2014 et s'élevant à 0,4153 € / m³ après recalcul au 31 décembre 2014, la collectivité est redevable de la somme de 21 879,50 € au délégataire, le tarif de LAVAL ayant augmenté entre 2012 et 2013 (0,49 € / m³ contre 0,44 € / m³).

Notons également que SAUR a corrigé une erreur qui s'était glissée dans la fiche d'actualisation 2013 : en effet, le montant de la valeur réelle du volume d'eau annuel produit par les installations du SIAEP d'ARGENTRE SUD pris en compte avait été de 550 856 m³ au lieu de 510 423 m³, induisant une valeur du Py corrigé égale à 0,3791 € au lieu de 0,3836 €, avec pour conséquence une majoration du montant reversé à la collectivité (7 208,38 € au lieu de 4 117,84 €).

En conclusion, suite aux 3 acomptes déjà versés à la collectivité totalisant 391 526 €, SAUR devra reverser au titre de 2014, un solde égal à 25 746,99 €.

* * * * *

Tableau comparatif des cinq derniers exercices :

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013	
						en valeur	en %
* Nombre d'abonnés	6 101	6 151	6 236	6 327	6 391	64	1,0%
* Volumes produits (en m ³)	479 191	455 888	439 218	510 423	569 031	58 608	11,5%
* Volumes importés (en m ³)	389 256	474 024	413 163	323 071	310 895	-12 176	-3,8%
* Volumes exportés (en m ³)	-8 648	-10 898	-8 427	-11 147	-15 644	-4 497	40,3%
* Volumes mis à disposition (en m ³)	859 799	919 014	843 954	822 347	864 282	41 935	5,1%
* Volumes facturés aux abonnés (en m ³)	761 072	706 741	681 508	681 837	687 837	6 000	0,9%
* Volumes facturés recalculé *	721 072	746 741					
* Ratio de facturation (vol. facturé / vol. mis à dispo.)	0,89	0,77	0,81	0,83	0,80		
* Ratio de facturation recalculé *	0,84	0,81					
* Indice Linéaire de Perte (ILP)	0,69	1,36	1,05	0,89	1,14		
* Indice Linéaire de Perte recalculé *	0,95	1,09					
* Rémunération du Fermier							
· pour la prime fixe	149 891,61 €	154 173,56 €	161 004,53 €	166 742,68 €	172 390,50 €	5 648	3,4%
· totale (parts fixe et proportionnelle)	693 133,21 €	661 796,03 €	650 274,49 €	660 885,73 €	711 076,27 €	50 191	7,6%
* Surtaxe Syndicale							
· pour la prime fixe	190 763,76 €	196 466,73 €	202 195,98 €	210 191,41 €	215 403,88 €	5 212	2,5%
· totale (parts fixe et proportionnelle)	457 755,85 €	474 655,02 €	446 637,53 €	440 111,49 €	417 272,99 €	-22 839	-5,2%

* Suite à un décalage de relève des compteurs (causé par l'arrêt maladie d'un agent pendant la période de relève) d'une durée de 3 semaines en 2010, le volume correspondant à ce décalage de relève a été calculé, en ramenant le volume consommé sur 365 jours (au lieu de 365j + 20j) et est estimé par SAUR à 40 000 m³.

